



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0244

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charlot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0244**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2019**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié à la société Grand Lyon THD, filiale de la société COVAGE, a pour objet la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication à THD sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce contrat a été conclu le 12 septembre 2015 pour une durée de 25 ans. Pour mémoire, ce réseau d'initiative public "la fibre Grand Lyon" a pour objectif d'aménager numériquement le territoire par un réseau en fibre optique dédié en direction des zones d'activités, des principaux immeubles d'entreprises en dehors de ces zones et sites publics. Il permet :

- de créer les conditions d'accueil des opérateurs de services orientés vers la clientèle professionnelle grâce au maillage géographique du réseau et à la fourniture de services adaptés aux besoins des différentes catégories d'opérateurs de services d'envergure nationale et régionale,
- d'offrir des conditions financières abordables pour l'accès à un réseau fibre dédié pour les TPE et les PME, et selon des modalités commerciales adaptées que ce soit en termes de frais de raccordement, de tarifs d'abonnement et de délais.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2019 comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public (DSP) et un rapport d'activité et de qualité de service.

I - Données financières sur les 3 derniers exercices

Le tableau, ci-après, présente les charges et produits pour les 3 derniers exercices :

	2017	2018	2019
charges	1 526	2 580	2 770
produits	596	2 554	4 78
résultat net	- 1 475	- 2 228	- 693

L'année 2019 est la 4^{ème} année pleine d'exécution du contrat.

Le chiffre d'affaires est en très forte augmentation (+ 79 %) par rapport à 2018, ce qui correspond à l'accélération de la commercialisation du réseau, presque entièrement déployé.

Les travaux de 1^{er} établissement étaient en cours de finalisation en 2019, ce qui explique que le résultat de la société dédiée soit encore négatif mais il est en nette amélioration par rapport à l'année précédente : de - 2 228 k€ en 2018, il passe à - 693 k€ en 2019.

La redevance de contrôle à appeler pour cette période, s'élève à 131 k€ et le retour à meilleure fortune (participation versée à la Métropole lorsque les résultats sont meilleurs que ceux prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel) s'élève à 1 150 k€.

II - Données d'activité sur les 3 derniers exercices

Volume unitaire	2017	2018	2019
linéaire câbles optiques déployé pour le 1 ^{er} établissement en km	477	369	43
nombre de commandes	764	876	1 070
nombre de mises en service	370	950	1 068

L'année 2019 est notamment marquée par le déploiement de près de 43 km de câbles optiques de 1^{er} établissement (955 km déployés en cumulé). Le 1^{er} établissement est sur le point d'être achevé au 31 décembre 2019. En fin d'exercice, le linéaire de câble optique du réseau est d'environ 1 350 km (linéaires cumulés du 1^{er} établissement, des extensions et des raccordements des sites clients finaux).

En 2019, la dynamique commerciale du réseau se poursuit avec 1 070 commandes enregistrées auprès de 63 opérateurs de services et 5 utilisateurs de réseaux indépendants. Plus de 90 opérateurs fournissent leurs services à partir du réseau de la Métropole ce qui permet aux entreprises de bénéficier d'une pluralité d'offres répondant à leurs besoins.

Pour autant, courant 2019, les opérations de contrôle des travaux de construction du 1^{er} établissement réseau par la Métropole ont conduit à observer un taux de non-conformités anormalement élevé. Le délégataire a fait valoir l'impossibilité d'appliquer la méthodologie de recettes et de levée des réserves dans des délais et des coûts raisonnables du fait en particulier du volume important d'anomalies et de l'exploitation forte du réseau. Le délégataire et la Métropole sont entrés, à nouveau, en négociations, ce qui a abouti à la conclusion d'un protocole d'accord et d'avenant n° 3, par délibération du Conseil n° 2020-4167 du 29 janvier 2020.

En conclusion, l'exercice 2019 est marqué par la poursuite et le quasi-achèvement du déploiement du réseau de 1^{er} établissement, l'accélération de la commercialisation et par une nouvelle phase de négociations visant à parvenir à la réception globale et définitive du réseau.

Il convient de noter que le rapport d'activité 2019 du délégataire présente encore plusieurs écarts par rapport aux attendus contractuels. Parmi les axes de travail avec le délégataire figurent, en particulier, 2 sujets à améliorer pour le prochain exercice. Il s'agit d'une part, de la correspondance entre l'inventaire physique et comptable des biens de la délégation et, d'autre part, de la transmission de l'ensemble des données sources d'exploitation sur la qualité et la performance du réseau (délais de mise en service, durées et impacts des incidents, etc.).

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 1^{er} décembre 2020. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du rapport 2019 produit par la société Grand Lyon THD au titre de la DSP pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication à THD sur le territoire de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.